



A2024/238

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

**ANNEE 2024**

**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX  
POUR L'ACCES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL  
DE 2EME CLASSE**

Le Maire de JARNY

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté n°2021/431 du Maire en date du 15/11/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit au titre de l'année 2024

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
Mme ABDELLAOUI Fatima	1
Mme ARAZ Blandine	2

Total promouvables : 4

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 3

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

**Article 2** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle,

À JARNY, le 19/07/2024

P/O Le Maire, Olivier TRITZ

La 2<sup>ème</sup> Adjointe, Catherine BEAUGNON

  




A2024/240

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE  
ANNEE 2024**

**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX  
POUR L'ACCES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL  
DE 1ERE CLASSE**

Le Maire de JARNY

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté n°2021/431 du Maire en date du 15/11/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit au titre de l'année 2024

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
Mme GARNIER Johannie	1

Total promouvables : 3

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Mairie de Jarny**

© place Paul Mennegand • BP 19 • 54801 Jarny Cedex

☎ 03 82 33 14 54 • ✉ [accueil@jarny.fr](mailto:accueil@jarny.fr) • 🔍 [www.jarny.fr](http://www.jarny.fr) • 📍 [mairiedejarny](https://www.facebook.com/mairiedejarny)

**Article 2** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,

Fait à JARNY, le 19/07/2024

P/O Le Maire, Olivier TRITZ

La 2<sup>ème</sup> Adjointe, Catherine BEAUGNON

